

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
MINISTERE DES RESSOURCES HYDRAULIQUES ET DE L'ELECTRICITE
UNITE DE COORDINATION ET DE MANAGEMENT DES PROJETS (UCM)
PROJET D'ACCES ET D'AMELIORATION DES SERVICES ELECTRIQUES
« EASE »

AVIS A MANIFESTATIONS D'INTERET

Numéro de l'Avis	: AMI n° 002/MINRHE/UCM/EASE/2024/SC
Numéro du marché	: ZR-UCM-397750-CS-INDV
Financement	: Banque mondiale DON N° 177ZR & CREDIT 6018-ZR
Services de consultant	: Recrutement d'un consultant individuel chargé d'assumer la fonction d'Auditeur Interne au sein de l'Agence pour le Développement et la Promotion du projet Grand Inga de la République Démocratique du Congo (ADPI-RDC).
Date de publication	: 26 février 2024

Le Gouvernement de la République Démocratique du Congo a reçu un financement de l'Association Internationale de Développement (IDA) en vue de financer le Projet d'Accès et d'Amélioration des Services Electriques (EASE), et a l'intention d'utiliser une partie du montant de ce financement pour effectuer les paiements au titre du contrat de « **Consultant individuel chargé d'assumer la fonction d'Auditeur Interne au sein de l'Agence pour le Développement et la Promotion du projet Grand Inga de la République Démocratique du Congo (ADPI-RDC)** ».

Sous la supervision directe du Directeur Général, le Consultant Auditeur Interne devra exécuter les missions d'audit interne de l'Agence en conformité avec les normes internationales régissant la pratique professionnelle de l'Audit Interne et les procédures admises. Il aura pour mission principale de s'assurer de l'application des procédures dans les domaines de l'administration générale, de la gestion financière, de la passation de marchés, ainsi que le suivi de la mise en œuvre adéquate des contrats signés avec les différents prestataires du Projet.

Il s'assure également de l'observance par l'Agence des principes et directives figurant dans le manuel d'exécution des projets.

Les termes de référence (TDR) détaillés de la mission sont disponibles sur le site web suivant : www.ucmenergie-rdc.com.

L'Unité de Coordination et de Management des projets du Ministère des Ressources Hydrauliques et de l'Électricité (UCM), pour le compte de l'ADPI-RDC, invite les Consultants individuels (« Consultants ») admissibles à manifester leur intérêt à fournir les services décrits ci-dessus. Les Consultants individuels intéressés doivent fournir les informations démontrant qu'ils possèdent les qualifications requises et une expérience pertinente pour exécuter lesdits Services.

Les critères pour l'établissement de la liste restreinte sont :

- Être de nationalité congolaise de la RDC

- Avoir un diplôme supérieur BAC+5 ou équivalent au minimum en audit, comptabilité, gestion, et Contrôle de Gestion (DECS, DSCG, DESCF, MSTCF, licence en sciences commerciales ou en gestion financière) ;
- Avoir une bonne connaissance des normes internationales d'audit interne et du COSO. Une formation spécifique en audit interne serait un atout ;
- Avoir une bonne connaissance des procédures de gestion des projets financés par des partenaires au développement (Banque Mondiale, Banque Africaine de Développement, Union Européenne, Système des Nations-Unies, etc.) ;
- Avoir au moins 10 ans d'expérience professionnelle générale dont au moins 5 ans d'expériences effectives en tant qu'Auditeur Interne ou contrôleur de gestion dans un Projet à financement extérieur, ou en tant qu'auditeur dans un cabinet d'audit ou d'expertise comptable (Niveau Senior minimum) ;
- Avoir une bonne expérience pour diriger une équipe (chef de mission ou d'équipe) ;
- Avoir une bonne connaissance des procédures des partenaires au développement en matière de gestion financière et de passation des marchés ;
- Avoir une bonne connaissance de l'outil informatique y compris des logiciels de gestion comptable et financière comme Tompro, Sage, etc. ;
- Avoir une bonne expression écrite et orale en français et une excellente capacité d'analyse, de synthèse, de communication et de rédaction de rapports ;
- Avoir la maîtrise des outils informatiques.

Les candidatures féminines sont vivement encouragées.

Le Consultant devra joindre à sa candidature la lettre de motivation et le curriculum vitae ainsi que les copies des diplômes, attestations et certificats illustrant ses qualifications et références dans des missions comparables.

L'attention des consultants intéressés est attirée sur le paragraphe 1.9 des directives de la Banque mondiale en matière de sélection et emploi de consultants par les emprunteurs de la Banque mondiale dans le cadre des prêts de la BIRD et des crédits et dons de l'AID, édition de Janvier 2011 révisée en Juillet 2014, définissant la politique de la Banque mondiale en matière de conflits d'intérêts.

Un consultant sera sélectionné selon la méthode de sélection agréée pour des Consultants individuels telle que décrite au chapitre 5 des directives de la Banque mondiale en matière de sélection et emploi de consultants par les emprunteurs de la Banque mondiale dans le cadre des prêts de la BIRD et des crédits et dons de l'AID, édition de Janvier 2011 révisée en Juillet 2014.

De plus amples informations peuvent être obtenues à l'adresse ci-dessous tous les jours ouvrables pendant les heures de bureau, c'est-à-dire de 9h00 à 16h00.

Les manifestations d'intérêt **rédigées en langue française** doivent être remises par écrit à l'adresse ci-dessous (par courrier physique ou par courrier électronique) avant le **mardi 12 mars 2024** et porter clairement la mention : « **AMI n° 002/MINRHE/UCM/EASE/2024/SC – Recrutement d'un consultant individuel chargé d'assumer la fonction d'Auditeur Interne au sein de l'Agence pour le Développement et la Promotion du projet Grand Inga de la République Démocratique du Congo (ADPI-RDC)** ».

L'adresse est :

**Unité de Coordination et de Management des projets du ministère des Ressources
Hydrauliques et Electricité (UCM)
1022, Avenue des Forces Armées de la RDC (ex-Avenue du Haut Commandement)
Concession Zimbali & Gombe River
2^{ème} étage du bâtiment à usage administratif
Commune de la Gombe
Kinshasa
République Démocratique du Congo
E-mail : procurement@ucmenergie-rdc.com**

**Etienne MUANZA KANYINGILA
Coordonnateur a.i**

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
AGENCE POUR LE DEVELOPPEMENT ET LA PROMOTION DU PROJET GRAND INGA
ADPI-RDC

Recrutement d'un Consultant individuel assumant la fonction
de l'Auditeur interne au sein de l'ADPI-RDC

Termes de référence

I. CONTEXTE

La République Démocratique du Congo (l'Etat ou la RDC), avec une superficie de 2.345.000 km² et une population d'environ 100 millions d'habitants, est dotée d'abondantes ressources hydroélectriques. Elle connaît actuellement un déficit énergétique sévère, avec seulement 20% de sa population ayant accès à l'électricité.

L'État souhaite réduire sensiblement ce déficit, notamment par le développement du site d'Inga. Les chutes d'Inga, sur le fleuve Congo, recèlent un potentiel hydroélectrique exploitable estimé à plus de 40 000 MW en puissance et représentent près de 40% du potentiel hydroélectrique total de la République Démocratique du Congo, estimé à près de 100 000 MW.

La configuration du site, avec la présence de deux vallées contiguës au lit majeur du fleuve, suggère que sa mise en valeur repose essentiellement sur deux schémas d'aménagement, soit le schéma Nkokolo et celui de la Bundi. Deux installations hydroélectriques existent actuellement sur le site d'Inga : une première installation d'une puissance de 351 MW, dénommée Inga 1, mise en service en 1972, et une seconde installation d'une puissance de 1.424 MW, dénommée Inga 2, mise en service en 1982. Le schéma Nkokolo comprend les centrales électriques existantes, Inga 1 et Inga 2 ; celui de la Bundi, comprendrait l'installation des centrales du projet Grand Inga.

La phase ultérieure du projet Grand Inga, Inga 3, a été ajustée en fonction de la demande intérieure croissante et a tenu compte des opportunités d'exportation vers d'autres pays africains ayant manifesté leur intérêt. Le projet, d'une puissance initiale de 4.800 MW, a été revue à la hausse à 11.050 MW afin de satisfaire les exigences énergétiques du pays et des pays demandeurs.

Le Gouvernement de la RDC a pris l'option de réaliser le projet en mode « Partenariat-Public-Privé ». Le processus de recrutement du partenaire privé s'est conclu en la signature d'un accord de collaboration avec un Consortium sino-espagnol.

Pour la gouvernance du projet, la RDC a mis en place l'agence pour le développement et la promotion du projet Grand Inga, ADPI-RDC en sigle qui assure la planification et la gestion des activités du projet.

Afin de permettre à ADPI-RDC de se doter des compétences dans la gouvernance du projet, le gouvernement se propose d'utiliser le reliquat tiré de la restructuration du projet EASE afin de financer le paiement au titre des prestations d'un consultant individuel assumant la fonction de l'Auditeur interne au sein de l'ADPI-RDC.

UCM, agence d'exécution du projet EASE, est chargée de mettre en œuvre le processus de recrutement de ce consultant.

Les présents termes de référence décrivent la mission et les prestations attendues de ce Consultant Auditeur Interne Consultant.

II. MISSION GENERALE DU POSTE

Sous la supervision directe du Directeur Général, le Consultant Auditeur Interne devra exécuter les missions d'audit interne de l'Agence en conformité avec les normes internationales régissant la pratique professionnelle de l'Audit Interne et les procédures admises. Il aura pour mission principale de s'assurer de l'application des procédures dans les domaines de l'administration générale, de la gestion financière, de la passation de marchés, ainsi que le suivi de la mise en œuvre adéquate des contrats signés avec les différents prestataires du Projet.

Il s'assure également de l'observance par l'Agence des principes et directives figurant dans le manuel d'exécution des projets.

III. RESPONSABILITES ET TACHES

Le Consultant Auditeur Interne a pour tâches de :

- Définir la stratégie d'audit interne de l'Agence et la mettre en œuvre ;
- Elaborer les outils de l'audit interne (le manuel d'audit interne, le code de déontologie, la cartographie des risques du projet) ;
- Etablir à l'attention de la Direction Générale, du Comité de Pilotage et de la Banque Mondiale son plan annuel d'audit basé sur les risques majeurs du Projet dans lequel il décrit de manière explicite toutes les phases de sa mission d'audit interne pour l'année considérée ;
- Mettre en place tous les outils synthétisant l'exercice de sa mission (les comptes rendus d'entretiens validés par les audités, les feuilles de travail qui matérialisent ses travaux, les outils spécifiques à l'Audit Interne comme : la Feuille de Résolution et d'Analyse des Problèmes (FRAP) ;
- Produire à l'attention du Directeur Général et des deux Directeurs Généraux Adjointes, du Comité de Pilotage et de la Banque Mondiale des rapports trimestriels offrant une vision synthétique des conclusions de ses missions et des recommandations émises pour améliorer le système de contrôle interne de l'ADPI-RDC ; les rapports trimestriels devront être transmis 15 jours après la clôture du trimestre ;
- Veiller à ce que les procédures d'ADPI-RDC soient conformes aux directives de la Banque Africaine de Développement, de la Banque Mondiale et aux principes de transparence et de saine gestion ;
- Evaluer par une approche systématique et méthodique les processus de gestion des risques, de contrôle et d'administration du Projet par l'examen de tous les services : comptables, financier, passation des marchés, et autres partenaires dans l'exécution des activités du Projet ; Il prêtera une attention particulière, notamment au respect des manuels de procédures, de pratiques saines en matière de gestion financière et de passation des marchés relatives aux acquisitions de biens, travaux, services de consultants et, à l'application objective des clauses contenues dans les conventions conclues avec les autres parties prenantes à la mise en œuvre du Projet ;
- Identifier les dysfonctionnements ainsi que leurs conséquences et, proposer les mesures appropriées pour y remédier ;
- Conduire des missions d'audit opérationnel aussi bien au niveau de l'Agence aussi bien qu'auprès des autres parties prenantes, bénéficiant des financements du Projet ;
- Evaluer le système de contrôle interne lié à l'efficacité et à l'efficience de l'exécution des activités du Projet ;
- Contrôler périodiquement les transactions financières liées aux activités du Projet, et fournir une assurance raisonnable quant à leur exécution régulière, sincère et exempte de fraudes, erreurs et corruptions éventuelles ;
- Mener des missions spéciales d'investigations ainsi que des contrôles inopinés dans le respect des règles spécifiques à l'Audit Interne ;

- S'assurer que les recommandations de ses missions, des auditeurs externes et missions de supervision des différents partenaires sont prises en compte et dûment exécutées par les structures ayant la charge de leur mise en œuvre ;
- Intégrer un tableau de suivi des recommandations dans les rapports d'audit internes ;
- Recommander, le cas échéant, des mesures idoines d'amélioration des procédures permettant un fonctionnement efficient du Projet ;
- Travailler en collaboration avec les auditeurs externes (financier et technique) ainsi que les équipes de supervision de différents partenaires au développement.

IV. MESURE DES RESULTATS

Le Consultant Auditeur Interne sera évalué sur sa capacité à :

- Mettre en œuvre des audits de l'Agence de façon autonome et en toute indépendance de la structure ;
- Prévenir les risques qui pourraient affecter l'activité de l'Agence ;
- Favoriser les bonnes pratiques au sein de l'Agence ;
- Mettre en œuvre le suivi des recommandations formulées à l'issue des audits ;
- Rédiger l'ensemble des rapports qui lui incombent aux dates indiquées dans les procédures de l'Agence ;
- Travailler efficacement avec les auditeurs externes afin d'exécuter et finaliser leurs missions ;
- Accompagner les directions et départements dans la mise en œuvre des recommandations des audits internes et externes reçus.

Le Consultant Auditeur Interne s'engage à fournir ses services conformément aux normes professionnelles et déontologiques de compétence et d'intégrité les plus exigeantes. Pour mesurer le niveau d'occupation de l'auditeur interne et la consistance de son activité, il sera déterminé les indicateurs ci-après dont le niveau de performance attendu sera fixé lors de la planification annuelle d'audit :

a. L'exhaustivité du plan d'audit

Cet indicateur est la mesure dans laquelle le plan d'audit couvre l'activité globale du projet. Il s'agit du ratio calculé comme suit :

$$\text{Exhaustivité du plan d'audit} = \frac{\text{Nombre des domaines opérationnels couverts}}{\text{Nombre total des domaines opérationnels}}$$

b. Le ratio de réalisation du plan d'audit

Le ratio de réalisation du plan d'audit est l'indicateur de base calculé comme suit :

$$\text{Taux de réalisation du plan d'audit} = \frac{\text{Nombre de missions réalisées}}{\text{Nombre de missions planifiées}}$$

c. Le ratio de suivi des recommandations d'audit

Cet indicateur permet de mesurer l'implication de l'auditeur dans la mise œuvre de ses recommandations approuvées.

$$\text{Ratio de suivi des recommandations d'audit} = \frac{\text{Nombre de rapports de suivi des recommandations}}{\text{Nombre de mois écoulés}}$$

V. DUREE DE LA MISSION

La durée de la mission du Consultant Auditeur Interne est de 12 mois renouvelable sur évaluation de performances, à concurrence de la durée de la disponibilité des financements.

Le temps des prestations hebdomadaires est fixé à 40 heures minimum, à raison d'au moins huit heures par jour.

VI. LIVRABLES ATTENDUS DU CONSULTANT

Les livrables attendus de la mission du Consultant Auditeur Interne et les délais de leur remise sont donnés dans le tableau ci-dessous :

Item	Intitulé du livrable	Délai
1.	Plan d'action et budget annuel	10 jours après signature du contrat
2.	Charte d'audit mise à jour	31 janvier
3.	Plan stratégique d'audit mis à jour	31 janvier
4.	Plan annuel d'audit	20 février
5.	Plan annuel d'audit mis à jour	Trimestriellement
6.	Rapports des missions d'audit interne	7 jours suivant la fin de la mission
7.	Rapports mensuels de suivi de la mise en œuvre des recommandations d'audit interne	Le 10 de chaque mois
8.	Rapports d'activité trimestriels	Dans les 15 jours suivant la fin du trimestre

VII. QUALIFICATIONS ET EXPERIENCE REQUISES

Le candidat devra disposer des qualifications et expériences suivantes :

- Être de nationalité congolaise de la RDC
- Avoir un diplôme supérieur BAC+5 ou équivalent au minimum en audit, comptabilité, gestion, et Contrôle de Gestion (DECS, DSCG, DESCF, MSTCF, licence en sciences commerciales ou en gestion financière) ;
- Avoir une bonne connaissance des normes internationales d'audit interne et du COSO (une formation spécifique en audit interne serait un atout) ;
- Avoir une bonne connaissance des procédures de gestion des projets financés par des partenaires au développement (Banque Mondiale, Banque Africaine de Développement, Union Européenne, Système des Nations-Unies, etc.)
- Avoir au moins 10 ans d'expérience professionnelle générale dont au moins 5 ans d'expériences effectives en tant qu'Auditeur Interne ou contrôleur de gestion dans un Projet à financement extérieur, ou en tant qu'auditeur dans un cabinet d'audit ou d'expertise comptable (Niveau Senior minimum),
- Avoir une bonne expérience pour diriger une équipe (chef de mission ou d'équipe) ;
- Avoir une bonne connaissance des procédures des partenaires au développement en matière de gestion financière et de passation des marchés.
- Avoir une bonne connaissance de l'outil informatique y compris des logiciels de gestion comptable et financière comme Tompro, Sage, etc.
- Avoir une bonne expression écrite et orale en français et une excellente capacité d'analyse, de synthèse, de communication et de rédaction de rapports ;
- Avoir de bonnes dispositions pour le travail en équipe ;
- Être apte à travailler à un rythme soutenu et sous pression ;
- Avoir la maîtrise des outils informatiques.

VIII. ENGAGEMENT DU CONSULTANT

Le Consultant Auditeur Interne s'engage à fournir ses services conformément aux normes professionnelles et déontologiques de compétence et d'intégrité les plus exigeantes.

IX. LOGISTIQUE

ADPI-RDC mettra à la disposition du Consultant un bureau et un ordinateur, et prendra en charge ses frais de communication professionnelle.

X. CONTENU DU DOSSIER DE CANDIDATURE

- Lettre de motivation
- Curriculum Vitae à jour signé
- Références professionnelles